



Donation sur un bien immobilier

Par Jeano93

Bonjour,
J'ai 64 ans et je possède un bien d'une valeur de 450 000?. J'aimerais faire une donation de 100 000? chacun à mes deux enfants. Pourriez-vous me dire quelle sera le coût des frais de notaire.
Avec mes remerciements
Cordialement

jeano93

Par ESP

Bonjour
Ce site est essentiellement destiné à la délivrance d'informations juridique, pas aux simulations.
Néanmoins, pour optimiser vos chances d'obtenir quelques données, merci de préciser si vous évoquez un démembrement partiel pour une donation en nue-propriété (60% de la valeur de la pleine propriété).

Par Rambotte

Bonjour.
Je comprends qu'il s'agit de vendre le bien, permettant de disposer de 450000?, puis ensuite donner 100000? à chacun des deux enfants en franchise de droits (et conserver les 250000?, sur lesquels il faudra toutefois payer l'éventuel impôt sur la plus-value que vous aurez réalisée lors de la vente de votre bien.

PS Définition de "donner X euros" : faire un virement ou un chèque (voire des espèces) de X euros.
S'il s'agit de donner des parts indivises du bien, vous ne donnez pas 100000?, vous donnez des parts de bien (qui ont une certaine valeur).

Par Jeano93

Bonsoir, merci de votre réponse mais le bien ne sera pas vendu, je serai usufruitier et mes enfants nu-propiétaire.
Cordialement

Par Rambotte

Donc vous donnez des parts indivises de nue-propriété, créant ainsi une indivision sur la nue-propriété.

Par Jeano93

oui, c'est bien cela...